

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

2024-2026



BILAN 2025
& PLAN 2026

En Saône-et-Loire, un schéma départemental des services aux familles a été adopté le 7 février 2024, pour la période 2024-2026.

Ce schéma vise à mettre en œuvre, sur le territoire départemental, des services de qualité en direction des 50 000 familles du département.

S'agissant d'un schéma de 3ème génération, son élaboration et son contenu ont pris en compte l'expérience acquise à ce titre depuis 2016 :

- **En s'inscrivant dans la continuité** : continuité notamment du périmètre (petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité), continuité de la mobilisation partenariale, continuité d'une approche décloisonnée des différentes politiques publiques ;
- **En renouvelant toutefois les façons de travailler sur le sujet** : en renforçant la dimension vivante et agile de l'approche (à travers un plan d'action annuel), en renforçant le caractère subsidiaire des actions par rapport à celles que chacun des acteurs porte déjà au quotidien, en renforçant la simplicité et le pragmatisme (avec un volume d'action très resserré et un caractère opérationnel).

Ce schéma porte une conviction centrale : la conviction que proposer aux familles de Saône-et-Loire des services de qualité repose sur un triptyque :

- Des **décideurs** mobilisés au service d'une couverture harmonieuse et équilibrée du territoire en services aux familles ;
- Des **professionnels** engagés dans la qualité des services proposés ;
- Des **publics** informés, pris en compte et associés.

Les plans d'action annuels sont donc au service de ces ambitions.

LA DYNAMIQUE 2025 EN SYNTHÈSE

Quelques évolutions à noter en matière d'évolution des services offerts aux familles



- **99** places de crèches créées dont **3** nouvelles structures PSU de **36** places
- **24** places supprimées

- **7** nouvelles maisons d'assistants maternels (Mam) pour **75** places
- **1 nouvelle labellisation "Avip"** (à vocation d'insertion professionnelle) : désormais 13 crèches Avip et 19 places



Un réajustement de l'offre de places dans les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) passant de **194 structures** (en 2024) à **190** en 2025, réparties sur l'ensemble du département



Bilan annuel départemental d'inspection et de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) :

- Caf : 7 contrôles sur place (dont 30 % de micro-crèches)
- Pmi : 13 visites de contrôle, 7 visites d'observation (dont 60 % de micro-crèches)
- Etat : pas de contrôle effectué en 2025



Médiation familiale : un nouveau maillage territorial pour garantir un accès équitable. Le dispositif s'appuie sur 4 services répartis sur le département.

Une bonne mobilisation partenariale



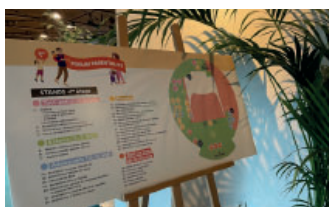
5 commissions stratégiques
1 comité plénier

5 réunions Caf/Pmi en sous-préfectures
26 réunions de travail
2 journées de travail en format "séminaire"

1 journée départementale des crèches avec 82 personnes
1 forum départemental
3 sessions de formation de 2 jours sur la démarche qualité en crèche avec 39 professionnels

FOCUS N°1

ORGANISATION DU 1ER FORUM PARENTALITÉ

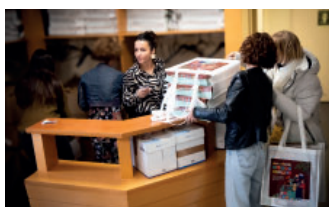


Le 1er octobre 2025 s'est déroulé le 1er forum parentalité intitulé "Parents, même pas peur !" à destination des familles et des professionnels au théâtre-Scène nationale de Mâcon. L'objectif : mettre en place un temps de rencontre et d'échanges associant professionnels, parents et enfants autour de la parentalité avec comme thématiques : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap.

50 acteurs locaux ont répondu présents et ont animé un stand, un kiosque ou un atelier. Une première édition, pilotée par la Caf et la Msa et co-construite avec le Département, la Ddets, l'Education nationale et l'Udaf qui a rencontré son public avec 800 visiteurs (250 parents, 300 enfants et 250 professionnels) sur la journée.

FOCUS N°2

PROMOTION DES DEMARCHES QUALITÉ DANS LES CRÈCHES



La Caf de Saône-et-Loire et la Protection maternelle et infantile ont lancé une démarche innovante pour renforcer la qualité dans les crèches, articulée autour de deux leviers :

1. Un kit d'outils collaboratifs

Conçu avec 18 professionnels, il comprend :

- Une fiche méthodologique (références, étapes, trame d'action, questionnaire aux familles)
- Un jeu coopératif "Ma crèche, mission qualité" pour réaliser un autodiagnostic de façon ludique.

2. Une formation dédiée

Organisée avec le Cnfpt, elle vise à :

- Comprendre les enjeux et le cadre réglementaire
- Outiller les responsables pour mettre en œuvre une démarche qualité
- Élaborer un plan d'action adapté.

54 professionnels sont déjà formés, 5 sessions supplémentaires sont prévues en 2026 pour 75 stagiaires.

Point fort du projet : remise d'un tote bag (fiche méthodologique, jeu, référentiel national) lors de la journée départementale des crèches en décembre 2025.

Cette action illustre la volonté partagée Caf/Pmi d'accompagner les crèches dans l'amélioration continue, au bénéfice des enfants et des familles.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2024-2026 : LE BILAN 2025

AMBITION 1 axe "décideurs"	AMBITION 2 axe "professionnels"	AMBITION 2 axe "professionnels"	AMBITION 3 axe "publics"	AMBITIONS 1-2-3 axe "décideurs", "professionnels" et "public"
Action 1-2024 : Travailler en mode "task force" en matière de petite enfance Pilotage  Pourquoi cette action avait été envisagée ? Pour se mobiliser collectivement afin de maintenir et développer l'offre, en cohérence avec le Service public de la petite enfance (Sppe). Quelles actions ont été entreprises ? • Création d'une fiche méthodologique de fonctionnement de la task-force en cas de risque de fermeture ou dans les zones à renforcer ; • Rencontre avec le Medef pour se rapprocher du monde économique et faire la promotion des modes d'accueil du jeune enfant ; • Rencontres conjointes Caf/Pmi avec les sous-préfets pour présenter l'état des lieux du secteur de la petite enfance et les leviers mobilisables ; • Création d'un observatoire de la petite enfance : il s'agit d'une base de données chiffrées à destination des autorités organisatrices de la petite enfance qui a pour finalité d'accompagner les collectivités dans leurs nouvelles missions obligatoires au titre de la loi Plein Emploi. fait en 2025 Et après ? • Transmission annuelle aux sous-préfets et aux membres de la commission stratégique des "livrets Convention territoriale globale" et des portraits de territoire "petite enfance" issus de l'Observatoire (Caf).	Action 2-2024 : Mettre en place de nouvelles modalités de travail pour développer et renforcer la démarche qualité en crèche Pilotage  Pourquoi cette action avait été envisagée ? Pour mieux accompagner les professionnels de la petite enfance et améliorer en continu les pratiques professionnelles, en direction des enfants. Quelles actions ont été entreprises ? • Création d'un kit pratique pour initier la démarche qualité en crèche comprenant : une fiche méthodologique, un modèle de fiche action, un questionnaire destiné aux familles, et un jeu collaboratif permettant à l'équipe d'explorer l'intégration des principes de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant au sein de la structure. Après avoir testé avec les équipes le jeu en 2024, le kit a été distribué lors de la journée départementale des Eaje du 5 décembre 2025 ; • Mise en place d'une formation sur la démarche qualité en crèche pour les directeurs de crèches : 2 sessions de 2 jours ont eu lieu en 2025 et 6 sessions complémentaires sont prévues en 2026 ; • Etat des lieux des "labellisations qualité" existantes et échange avec Label vie sur le label écolo-crèche et avec la crèche du Creusot. fait en 2025 Et après ? • Finaliser la distribution du jeu > Caf ; • Adresser un courrier aux structures pour accompagner la démarche qualité (formation, kit de communication ; utilisation du jeu) > Caf/Pmi ; • Identifier des structures test pour observer l'appropriation des outils > Caf/Pmi ; • Expérimenter le jeu "Démarche qualité" auprès de 2 relais petite enfance, assistants maternels et Mam > Caf/Pmi ; • Appronfondir la question des labels > Caf ; • Prévoir une évaluation globale (fin 2027) > Caf/Pmi.	Action 3-2024 : Créer davantage de passerelles entre acteurs et dispositifs : écoles - accueils de loisirs Pilotage  Pourquoi cette action avait été envisagée ? Pour renforcer la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant (périscolaire, temps méridien, école, accueil de loisirs,...). Quelles actions ont été entreprises ? • À la suite des différents groupes de travail organisés en 2024 et 2025, il a été décidé de poursuivre la démarche en intégrant la thématique de la continuité éducative dans le programme des "cristallisations" prévues initialement en 2025, et à mettre en place en 2026. fait en 2025 Et après ? • Intégrer cette action à l'action 2-2025.	Action 4-2024 : Imaginer des dispositifs de soutien à la parentalité en direction des enfants de plus de 6 ans (en lien avec les publics et notamment l'Université populaire des parents) Pilotage  Pourquoi cette action avait été envisagée ? Pour mieux répondre aux besoins des enfants de plus de 6 ans et leurs parents, en les intégrant à la conception du service. Quelles actions ont été entreprises ? • Rédaction et diffusion d'un cahier des charges sur la thématique "<i>Comment la posture professionnelle peut favoriser la participation des parents au sein des structures d'accueil des enfants de plus de 6 ans ?</i>". Deux organismes de formation, Médico-social éducation Formations (Mse) et les centres d'entraînement méthodes d'éducation active (Céméa), se sont positionnés ; leurs propositions sont en cours d'étude. à faire en 2026 Et après ? • Tester les 2 formations proposées par Mse et les Céméa auprès de 2 groupes de professionnels ; • Identifier les bonnes pratiques et mettre en discussion avec l'éclairage des parents de l'Université populaire des parents (Upp) de Gueugnon ; • Rédiger et diffuser une charte-cadre sur l'implication des parents dans les services ; • Etudier la faisabilité d'un plan de formation commun articulant différentes propositions (Sdjes, Caf).	Action 5-2024 : Définir une stratégie de couverture du territoire en matière de soutien à la parentalité, en renforçant les liens entre les dispositifs et en faisant une place aux parents Pilotage  Pourquoi cette action avait été envisagée ? Pour mieux couvrir le territoire en terme de services de soutien à la parentalité en associant les publics. Quelles actions ont été entreprises ? • Organisation du premier forum départemental parentalité, "<i>Parents, même pas peur !</i>", le mercredi 1er octobre au théâtre de Mâcon, à destination des familles et des professionnels ; • Conception et diffusion d'un outil de promotion des services de soutien à la parentalité auprès des professionnels et des familles afin de faciliter l'accès à l'information et de renforcer les visibilités des dispositifs existants. fait en 2025 Et après ? • Transmettre le bilan aux partenaires impliqués dans l'animation et réaliser un bilan à "froid" afin d'évaluer l'impact du forum sur leurs services ; • Etudier l'opportunité d'organiser un nouveau forum parentalité sur un autre territoire en 2027 ; • Diffuser le catalogue des services de soutien à la parentalité auprès des professionnels.

LE PLAN D'ACTIONS 2026

Notre plan d'actions pour 2026 s'articule autour de 2 axes complémentaires :

- un axe "concrétiser", (pour finaliser une action issue du plan d'actions de 2024 et mettre en place les 3 actions identifiées en 2025)
- un volet "impulser" (pour initier et structurer de nouvelles dynamiques).

Il s'inscrit dans la continuité du précédent plan d'actions en en conservant les principaux repères :

- du pragmatisme, avec un nombre d'actions nouvelles volontairement resserré (une seule au lieu de trois) et un ancrage renforcé dans le concret et l'opérationnel ;
- de la transversalité, avec un caractère inter-institutionnel affirmé, avec un pilotage partagé maintenu ;
- un accent renforcé sur l'innovation, tant dans les méthodes mobilisées que dans l'intégration des enjeux de transition écologique.

RAPPEL DE NOS 3 AMBITIONS

1 DES DÉCIDEURS MOBILISÉS SUR LE SUJET, AU SERVICE D'UNE COUVERTURE ÉQUILIBRÉE ET HARMONIEUSE DU TERRITOIRE

2 DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS AUTOUR DES SERVICES DE QUALITÉ

3 DES PUBLICS INFORMÉS, PRIS EN COMPTE ET ASSOCIÉS

CONCRÉTISER

IMPULSER

AMBITION 1
axe "décideurs"

PETITE ENFANCE
Action 1-2025 : Explorer, réinventer, imaginer des modèles d'accueil, plus "hybrides", pour consolider l'offre individuelle et collective petite enfance.

- Comment ?
- En animant un hackathon visant à concevoir, en équipe, un prototype autour du thème, et de nouveaux modèles "hybrides" d'accueil du jeune enfant.



AMBITION 2
axe "professionnels"

PETITE ENFANCE/ENFANCE/ JEUNESSE
Action 4-2024 : Imaginer des dispositifs de soutien à la parentalité pour les enfants de plus de 6 ans, en lien avec les publics et notamment l'Université Populaire des Parents (Upp), afin de mieux répondre aux besoins des familles en intégrant les parents à la conception des services.

- Comment ?
- En testant 2 formations proposées par Mse et les Cemea auprès de 2 groupes de professionnels ;
 - En identifiant les bonnes pratiques et mise en discussion avec l'éclairage des parents de l'Université populaire des parents de Gueugnon ;
 - En rédigeant et diffusant une charte-cadre sur l'implication des parents dans les services ;
 - En étudiant la faisabilité d'un plan de formation commun articulant différentes propositions (Sdjes, Caf).



PETITE ENFANCE/ENFANCE/ JEUNESSE
Action 2-2025 : Recenser et diffuser des pratiques, initiatives et actions inspirantes autour de la qualité, sur différents sujets (par exemple : modalités d'organisation pédagogiques, offres en matière d'accueil inclusif ou spécifique, mobilisation sur les sujets de transition écologique).

- Comment ?
- En organisant 3 créées thématiques : transition écologique, continuité éducative, handicap ;
 - En valorisant et diffusant les initiatives repérées ;
 - En testant les 3 créées sous différents formats afin d'en identifier les plus-values et de développer de nouveaux outils de mutualisation des pratiques.



AMBITION 3
axe "publics"

PARENTALITE
Action 3-2025 : Repositionner les Promeneurs du Net "parentalité" au cœur du parcours des parents, dans l'objectif de garantir un interlocuteur unique à tous les parents sur la question de la parentalité.

- Comment ?
- En évaluant la valeur ajoutée de la présence en ligne auprès des 6 professionnels PdN parentalité.



PETITE ENFANCE
Action 1-2026 : Développer le dispositif d'accueil à vocation d'insertion professionnelle (Avip) en l'élargissant à de nouvelles structures, à de nouveaux prescripteurs et à l'accueil individuel.

- Comment ?
- En s'appuyant sur le retour d'expérience des structures déjà labellisées ;
 - En mobilisant un groupe de travail partenarial, pour identifier les zones blanches, identifier les nouveaux partenariats potentiels (prescripteurs, et structures), s'approprier les évolutions du référentiel et outiller les partenaires pour optimiser les places.



Contact

Stéphanie Pottier

chargée de conseil et développement - Référente Sdsf
Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire
177 rue de Paris - 71024 Mâcon cedex 9
tél : 06 28 42 62 12
mail : stephanie.pottier@caf71.caf.fr